



COMMUNIQUÉ

PR-2405031-FR | MONTRÉAL, 02 MAY 2024

Pour diffusion immédiate

Déclaration par l'Assemblée générale de l'Association aquatique Northshore concernant le mandat du Conseil exécutif

L'Association aquatique Northshore est fière d'annoncer à ses membres que l'Assemblée générale a adopté le 2 mai 2024, de façon *unanime*, la motion *M.GA.24.2* sur le mandat du Conseil exécutif quant au recrutement et à la participation.

Cette déclaration par l'Assemblée générale reconnaît publiquement, à l'occasion de son sixième anniversaire, l'engagement collectif de tous ses membres affiliés, au maintien d'un environnement plaisant, participatif, sécuritaire, sain, encourageant et favorable aux jeunes et aux familles desservis. Elle rappelle d'autant plus le rôle crucial joué de tous ses membres affiliés, et lance un appel aux leaders communautaires et municipaux de soutenir la mission et les valeurs de l'Association par des mesures et politiques concrètes.

Reconnaissant les défis actuels de plusieurs membres quant à la baisse de participation, cette motion offre un direction claire à l'Association. Entre autres, **cette motion donne au Conseil exécutif le mandat de développer, publier et mettre en action une stratégie à long-terme, qui:**

- (a) Renforce la protection de l'autonomie des membres affiliés;
- (b) Défend et soutien chaque membre affilié contre la menace de fermeture permanente;
- (c) Garantit l'avenir des activités de l'Association;
- (d) Assure la pérennité, la pertinence et la présence de cette Association profondément ancrée dans les communautés;
- (e) Augmente la participation à toutes ses activités;
- (f) Réduit ou élimine les barrières socio-économiques existantes à la participation dans les activités de l'Association.



M.GA.24.2 — Mandat du Conseil exécutif quant au recrutement et à la participation

CONSIDÉRANT QUE la participation aux activités de Natation compétitive de l'Association aquatique Northshore a atteint son plus bas en au moins quinze saisons régulières;

CONSIDÉRANT QUE l'importance des activités de l'Association aquatique Northshore dans l'offre d'environnements plaisants, participatifs, sécuritaires, sains, encourageants et favorables aux jeunes cherchant à poursuivre un sport aquatique;

CONSIDÉRANT QUE les activités de l'Association aquatique Northshore ont eu un impact incalculable sur chaque membre, et continue d'encourager la participation communautaire en tous;

CONSIDÉRANT QUE l'Association aquatique Northshore et ses membres affiliés jouent un rôle essentiel dans l'offre d'activités aquatiques accessibles, à des communautés à travers Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'Association aquatique Northshore et ses membres affiliés ont introduit plusieurs jeunes aux sports aquatiques de compétition, et a produit des dizaines d'athlètes de haut calibre, incluant plusieurs membres de l'équipe olympique;

CONSIDÉRANT QUE les activités de l'Association aquatique Northshore et ses membres affiliés contribuent d'une manière significative à l'avancement des conditions de vie globales des jeunes et des familles provenant des quartiers desservis, et de toutes situations socio-économiques; à la promotion d'un mode de vie sain, et à la création d'un lieu sécuritaire pour l'épanouissement et le développement des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le développement sain des jeunes et de leurs familles dépend d'organisations communautaires, tel que les membres affiliés de l'Association aquatique Northshore;

CONSIDÉRANT QUE *Pierrefonds Park Pool*, ancien membre affilié de l'Association aquatique Northshore, a fermé de façon permanente en 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'Association aquatique Northshore a perdu au moins trois piscines dans les dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la perte de tout membre affilié entraîne des conséquences significatives et néfastes sur les communautés autour desdites piscines, réduit la capacité pour des membres d'une communauté d'être résilients l'un envers l'autre, limite la capacité pour des individus à participer dans la vie démocratique et limite la capacité des individus de contribuer au développement social de leur propres quartiers et communautés;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'Association aquatique Northshore ne peut être accomplie sans les membres de l'Association;



CONSIDÉRANT QUE sans mesures adéquates, la baisse de participation observée pourrait menacer la capacité pour l'Association aquatique Northshore d'accomplir sa Mission d'offrir un environnement plaisant, participatif, sécuritaire, sain, encourageant et favorables aux jeunes cherchant à poursuivre un sport aquatique;

CONSIDÉRANT QUE c'est la responsabilité de l'Association aquatique Northshore de promouvoir les intérêts de chaque membre et de chaque membre affilié, et de garantir la capacité de chaque membre affilié à continuer d'offrir les programmes aquatiques de l'Association pour les décennies à suivre;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil exécutif de de l'Association aquatique Northshore soit mandaté par l'Assemblée générale pour développer, publier et mettre en action une stratégie à long-terme, afin de freiner et inverser la tendance participative à la négative, à ses programmes communautaires.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil exécutif de de l'Association aquatique Northshore soit mandaté par l'Assemblée générale pour plaider pour le maintien et la protection des piscines dirigées par la communauté, au nom de tous ses membres.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil exécutif de de l'Association aquatique Northshore soit mandaté par l'Assemblée générale pour négocier, développer et mettre en action, en collaboration avec les membres de la communauté, les municipalités, le gouvernement provincial et les fédérations de sport concernées, un plan viable et concret qui garantit l'existence de l'Association et ses activités pour les décennies à suivre, et qui protège l'autonomie de tous ses membres affiliés dans leurs communautés respectives.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil exécutif de de l'Association aquatique Northshore soit mandaté par l'Assemblée générale pour avancer les intérêts des membres, et protéger et soutenir chaque membre affilié contre la menace de fermeture permanent.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil exécutif de de l'Association aquatique Northshore soit mandaté par l'Assemblée générale pour prendre toute mesure possible qui permettra à ce que le plus grand nombre de communautés, de jeunes et de familles que possible bénéficie de ses activités.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil exécutif de de l'Association aquatique Northshore soit mandaté par l'Assemblée générale pour prendre toute mesure possible afin de réduire ou éliminer les barrières socio-économiques existantes à la participation dans les activités de l'Association.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil exécutif de de l'Association aquatique Northshore soit mandaté par l'Assemblée générale pour prendre toute mesure possible, afin de développer les programmes aquatiques de l'Association, et/ou élargit le nombre de communautés qui en bénéficient.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil exécutif de de l'Association aquatique Northshore soit mandaté par l'Assemblée générale pour démontrer et relayer la valeur et la pertinence de l'Association et ses membres affiliés, dans la plus grande communauté non aquatique.

IL EST RÉSOLU QUE la présente résolution soit publiée sur le site internet de l'Association.